

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 08/05/2015 Remplace la fiche: 13/06/2012 Version: 4.00

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Liquide Nom du produit : Virocid $^{\text{TM}}$ Code du produit : 4

Groupe de produits : Désinfectants

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle

Utilisation de la substance/mélange : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CID LINES FRANCE SARL Parc de la Cimaise 59650 Villeneuve d'Ascq T 00 800 24 35 46 37 - F 03 20

T 00 800 24 35 46 37 - F 03 20 23 26 48 sds@cidlines.com - http://www.cidlines.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
	www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en		
France Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris		Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
		Siège social, 65 boulevard Richard Lenoir Paris	(33) (0)1 40 44 30 00
		200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Grèce Poisons Information Centre Children's Hospital "Aglaia. Kyriakou"		11527 Athens	+30 10 779 3777
Switzerland	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre, Schweizerisches Toxicologisches Informationszentrum STIZ	Freiestrasse 16 Postfach CH-8032 Zurich	+41 44 251 51 51 (International) 145 (National)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Xn; R20/21/22 R42 C; R34 R43

N; R50 R10

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS02







CHEVO

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

24/08/2015 FR (français) 1/12

GHS05

Fiche de données de sécurité

Conseils de prudence (CLP)

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H332 - Nocif par inhalation

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H312 - Nocif par contact cutané

: P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/un équipement de protection du visage

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P302 + P352 + P312 + P321 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU Laver abondamment à l'eau et au savon Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Traitement spécifique.

P301+P330+P331+P310: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger





C - Corrosif

N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R : R10 - Inflammable

R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

R34 - Provoque des brûlures

R42/43 - Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Phrases-S : S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées S2 - Conserver hors de la portée des enfants

S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

S23 - Ne pas respirer les aérosols S24 - Éviter le contact avec la peau

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et

consulter un spécialiste

S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions

d'usage \$36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

S38 - En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

S42 - Pendant les fumigations/pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant)

S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

g						
Nom	Identificateur de produit	% w/w	Classification selon la directive 67/548/CEE			
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides	(n° CAS) 68424-85-1 (Numéro CE) 270-325-2 (N° REACH) 01-2119945987-15	15 - 30	Xn; R21/22 C; R34 N; R50			

24/08/2015 FR (français) 2/12

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	% w/w	Classification selon la directive 67/548/CEE
Chlorure de Didécyldiméthylammonium	(n° CAS) 7173-51-5 (Numéro CE) 230-525-2 (Numéro index) 612-131-00-6 (N° REACH) 01-2119945987-15	5 - 15	Xn; R22 C; R34 N; R50
Glutaraldehyde	(n° CAS) 111-30-8 (Numéro CE) 203-856-5 (Numéro index) 605-022-00-X (N° REACH) 01-2119455549-26	5 - 15	T; R23/25 R42 C; R34 R43 N; R50
Isopropanol	(n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 603-117-00-0 (Numéro index) 200-661-7 (N° REACH) 01-2119457558-25	5 - 15	F; R11 Xi; R36 R67
Nom	Identificateur de produit	% w/w	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides	(n° CAS) 68424-85-1 (Numéro CE) 270-325-2 (N° REACH) 01-2119945987-15	15 - 30	Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Acute 1, H400
Chlorure de Didécyldiméthylammonium	(n° CAS) 7173-51-5 (Numéro CE) 230-525-2 (Numéro index) 612-131-00-6 (N° REACH) 01-2119945987-15	5 - 15	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400
Glutaraldehyde	(n° CAS) 111-30-8 (Numéro CE) 203-856-5 (Numéro index) 605-022-00-X (N° REACH) 01-2119455549-26	5 - 15	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Corr. 1B, H314 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
Isopropanol	(n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 603-117-00-0 (Numéro index) 200-661-7 (N° REACH) 01-2119457558-25	5 - 15	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Premiers soins après contact avec la peau

: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Consulter un médecin si l'irritation se développe.

Premiers soins après contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologue.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation

: Difficultés respiratoires.Toux.Gorge douloureuse.

Symptômes/lésions après contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif par contact cutané. Rougeurs, douleur.Provoque

des brûlures. Provoque des brûlures.

Symptômes/lésions après contact oculaire

: Lésions oculaires graves. Rougeurs, douleur. Vision brouillée. Larmes.

Symptômes/lésions après ingestion

: Troubles gastro-intestinaux. Douleurs abdominales. Toux. Sensation de brûlure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible.

Réactivité : Aucunes dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

24/08/2015 FR (français) 3/12

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Diluer les résidus et rincer. Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Si un contact avec les yeux ou la peau est possible, porter les protections appropriées. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Eviter toute exposition inutile. Se laver les mains après toute manipulation. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C.

Lieu de stockage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel.

Prescriptions particulières concernant

l'emballage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Glutaraldehyde (111-30-8)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	20 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	0.2 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	0.21 mg/m³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	0.05 ppm
Belgique	Classification additionelle	M
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m³)	0.2 mg/m³
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	0.05 ppm
Allemagne	Remarque (TRGS 900)	AGS,Sah,Y
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m³)	0.2 mg/m³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	0.05 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m³)	0.2 mg/m³
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	0.05 ppm
Royaume Uni	Remarque (WEL)	Sen
Isopropanol (67-63-0)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	983 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	400 ppm

Chlorure de Didécyldiméthylammonium (7173-51-5)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
A long terme - effets systémiques, cutanée	8.6 mg/kg de poids corporel/jour	

24/08/2015 FR (français) 4/12

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Chlamura da Didáauldimáthulammanium (747	2 54 5
Chlorure de Didécyldiméthylammonium (717	
A long terme - effets systémiques, inhalation	18.2 mg/m³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.002 mg/l Assessment factor: 10
PNEC aqua (eau de mer)	0.0002 mg/l Assessment factor: 100
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0.00029 mg/l Assessment factor: 100
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	2.82 mg/kg poids sec Assessment factor: 1
PNEC sédiments (eau de mer)	0.28 mg/kg poids sec Assessment factor: 10
PNEC (Sol)	
PNEC sol	1.4 mg/kg poids sec Assessment factor: 50
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	0.595 mg/l Assessment factor: 10
Glutaraldehyde (111-30-8)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	0.5 mg/m³
A long terme - effets locaux, inhalation	0.25 mg/m³
PNEC (Eau)	0.25 mg/m
	0.0025 mg/l Accessment factor: 10
PNEC aqua (eau douce)	0.0025 mg/l Assessment factor: 10
PNEC aqua (intermittante, aqui dause)	0.00025 mg/l Assessment factor: 100
PNEC (Cédimonte)	0.006 mg/l Assessment factor: 100
PNEC (Sédiments)	0.507
PNEC sédiments (eau douce)	0.527 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0.0527 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0.03 mg/kg poids sec Assessment factor: 50
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	0.8 mg/l Assessment factor: 100
Isopropanol (67-63-0)	
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	140.9 mg/l (Assessment factor: 1)
PNEC aqua (eau de mer)	140.9 mg/l (Assessment factor: 1)
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	140.9 mg/l (Assessment factor: 1)
PNEC (Sédiments)	110.5 mg/ (165655mont rasio). 1)
PNEC sédiments (eau douce)	552 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	552 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	332 mg/kg polds sec
PNEC (SOI)	28 mg/kg poids sec
	20 Highky polas sec
PNEC (Orale)	0.00046 kg/kg do nouvriture (Accessment factor; 20)
PNEC (stp)	0.00016 kg/kg de nourriture (Assessment factor: 30)
PNEC (STP)	2054 mm (/ / Approximant forton) (A)
PNEC station d'épuration	2251 mg/l (Assessment factor: 1)
Quaternary ammonium compounds, benzyl-	C12-16-alkyldimethyl, chlorides (68424-85-1)
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	< mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, cutanée	5.7 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	3.96 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques,orale	3.4 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, cutanée	3.4 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	1.64 mg/m³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.0009 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.00096 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0.00016 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	12.27 mg/kg poids sec
(000 0000)	g rg posso ooo
	13.09 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer) PNEC (Sol)	13.09 mg/kg poids sec

24/08/2015 FR (français) 5/12

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chlorides (68424-85-1)	
PNEC sol	7 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	0.4 mg/l
8.2. Contrôles de l'exposition	

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

Vêtements de protection - sélection du matériau

Condition	Material	Norme
give good resistance:		EN 943-2

Protection des mains : Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent)

Туре	Material	Permeation	Epaisseur (mm)	Penetration	Norme
Reusable gloves	Polyvinylchloride (PVC)	6 (> 480 minutes)	0.5	2 (< 1.5)	EN 374

Protection oculaire : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide. Utilisez des lunettes de protection à la norme EN 166, conçu pour protéger contre les projections de liquides

Туре	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de protection, Lunettes de sûreté, Masque facial.	gouttelette	limpide, Plastique.	EN 166

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection conforme à la norme EN 943 partie 2. Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection.

Туре	Norme
	EN 943

Protection des voies respiratoires : Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes. Masque complet/demi-masque/quart de masque (DIN EN 136/140)

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Full face mask	Filter E/P	protection for Liquid particles, vapour protection, long term exposure	EN 132, EN 140











Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Limpide. Brun(e).
Odeur : Aldéhyde.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : ca 4

Vitesse d'évaporation relative (acétate de

butyle=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : -13.5 °C

Point d'ébullition : 93 °C

Point d'éclair : 60 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

24/08/2015 FR (français) 6/12

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : ca 1.015 kg/l Solubilité : Complète.

Log Pow : Aucune donnée disponible
Log Kow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Eviter le contact avec :Acides forts. Agents oxydants forts. Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Virocid™	
DL50 orale rat	ca 1070 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
Irritation	: Corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
	pH: ca 4
Corrosivité	: Corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation.
	pH: ca 4
Sensibilisation	: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
Toxicité à dose répétée	: Non applicable
Cancérogénicité	: Aucune donnée disponible
Mutagénicité	: Aucune donnée disponible.
Toxicité pour la reproduction	: Aucune donnée disponible

SECTION 12: Informations écologiques

1	2.1	T	ox	ic	té

Ecologie - général	: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de
	biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
	Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes
	des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du
	producteur de détergents

Virocid™	
CL50 poisson 1	1 - 10 mg/l 96h
CE50 Daphnie 1	1 - 10 mg/l 48h

Quaternary ammonium compounds, benzyl-C	12-16-alkyldimethyl, chlorides (68424-85-1)
CL50 autres organismes aquatiques 1	0.03 mg/l Algae

24/08/2015 FR (français) 7/12

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

12.2. Persistance et dégradabilité

Virocid™		
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. > 60% de DBO, 28 jours, Closed Bottle Test (OECD). Le(s) surfactant (s) contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) la biodégradabilité selon les critères énoncés dans le règlement (CE) No.648/2004 sur les détergents. Données à l'appui de cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et sera mis à leur disposition, à leur demande ou à la demande d'un fabricant de détergents.	
Isopropanol (67-63-0)		
Biodégradation	95 %	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

: Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

spéciaux. Déchets dangereux par suite de leur toxicité. Éviter le rejet dans l'environnement. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

spéciaux.

Recommandations pour l'élimination des

déchets

Lorsqu'ils sont totalement vides, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage.
 Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éviter le rejet

dans l'environnement.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : 1760

 N° ONU (IMDG)
 : 1760

 N° ONU (IATA)
 : 1760

 N° ONU (ADN)
 : 1760

 N° ONU (RID)
 : 1760

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR)

Désignation officielle de transport (IMDG)

Désignation officielle de transport (IATA)

Désignation officielle de transport (IATA)

Désignation officielle de transport (ADN)

Désignation officielle de transport (RID)

CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

Description document de transport (ADR) : UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Alkyldimethylbenzylammoniumchloride

Glutaraldéhyde), 8, III, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IMDG) : UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A., 8, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8 Etiquettes de danger (ADR) : 8



24/08/2015 FR (français) 8/12

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8 Etiquettes de danger (IMDG) : 8

:



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8 Etiquettes de danger (IATA) : 8

:



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8 Etiquettes de danger (ADN) : 8





RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8 Etiquettes de danger (RID) : 8





14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III
Groupe d'embllage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III
Groupe d'emballage (ADN) : III
Groupe d'embllage (RID) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui

Autres informations : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison., Pas de flammes nues.

Ne pas fumer., Tenir le public éloigné de la zone dangereuse., PREVENIR IMMEDIATEMENT

LA POLICE ET LES POMPIERS.

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C9
Dispositions speciales (ADR) : 274
Quantités limitées (ADR) : 5L
Quantités exceptées (ADR) : E1

24/08/2015 FR (français) 9/12

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP19

en commun (ADR)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T7

pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP1, TP28

conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) : L4BN Véhicule pour le transport en citerne : AT Catégorie de transport (ADR) : 3 Dispositions spéciales de transport - Colis : V12

(ADR)

: 80 Danger n° (code Kemler)

Panneaux oranges

80 1760

: 852

Code de restriction concernant les tunnels

(ADR)

Code EAC : 2X Code APP : B

- Transport maritime

Dispositions speciales (IMDG) : 223, 274 Quantités limitées (IMDG) : 5 L Quantités exceptées (IMDG) : E1

Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01 IBC packing instructions (IMDG) : IBC03 Instructions pour citernes (IMDG) : T7 Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP28 N° FS (Feu) : F-A

N° FS (Déversement) : S-B Catégorie de chargement (IMDG) : A N° GSMU : 154

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo

(IATA)

Quantités limitées avion passagers et cargo : Y841

Quantité nette max. pour quantité limitée avion : 1L

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et

cargo (IATA) Quantité nette max. pour avion passagers et : 5L

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 856

cargo (IATA)

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement : 60L

(IATA)

Dispositions speciales (IATA) : A3 Code ERG (IATA) : 8L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C9 Dispositions speciales (ADN) : 274 Quantités limitées (ADN) · 51 Quantités exceptées (ADN) : E1 Transport admis (ADN) : T : PP, EP Equipement exigé (ADN) Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0 Transport interdit (ADN) : Non

24/08/2015 FR (français) 10/12

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C9 Dispositions speciales (RID) : 274 Quantités limitées (RID) : 5L Quantités exceptées (RID) : E1

Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP19

en commun (RID)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T7

pour vrac (RID)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP1, TP28

conteneurs pour vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BN Catégorie de transport (RID) : 3 Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12 Colis express (RID) : CE8 Numéro d'identification du danger (RID) : 80 Transport interdit (RID) : Non

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC 14.7.

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement 15.1.

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Virocid™ n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions

légales

: S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Directives nationales 15.1.2.

Allemagne

: Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification VwVwS Annex reference

according to VwVwS, Annex 4.)

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV

: Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur

les accidents majeurs)

Danemark

Class for fire hazard : Classe III-1 Store unit 50 litre

Classification remarks Flammable according to the Danish Ministry of Justice; Emergency management guidelines for

the storage of flammable liquids must be followed

Recommandations règlementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product

> Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product

Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

1.3	Indications complémentaires	Ajouté	
2.2	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	

24/08/2015 11/12 FR (français)

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

8.1	Indications complémentaires	Ajouté	
	-		

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Flam. Liq. 3	H226
Acute Tox. 4 (Oral)	H302
Acute Tox. 4 (Inhalation:vapour)	H332
Skin Corr. 1B	H314
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Acute 1	H400

Textes des phrases R-.H- et EUH:

Гехtes des phrases R-,H- et EUH:	
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R10	Inflammable
R11	Facilement inflammable
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion
R22	Nocif en cas d'ingestion
R23/25	Toxique par inhalation et par ingestion
R34	Provoque des brûlures
R36	Irritant pour les yeux
R42	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
C	Corrosif
F	Facilement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
T	Toxique
Xi	Irritant
Xn	Nocif
7.11.	110011

SDS EU CLP DPD

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

24/08/2015 FR (français) 12/12